

## La Région Occitanie reverse les pénalités de la SNCF aux abonnés des trains liO



La Région Occitanie reverse les pénalités de la SNCF aux abonnés des trains liO

**Pour proposer à ses habitants des trains régionaux ponctuels et fiables, la Région Occitanie applique les plus fortes pénalités de France à la SNCF. Les objectifs de ponctualité et de fiabilité n'ayant pas été atteints par la SNCF en 2024, la Région Occitanie versera aux abonnés annuels des trains liO, la Prime fidélité, représentant un mois d'abonnement remboursé.**

Carole Delga, présidente de la Région Occitanie : « Des trains à l'heure et fiables, voilà ce que veulent nos concitoyens. La rigueur et la qualité sont essentielles si nous voulons satisfaire et proposer la meilleure offre de service aux usagers liO, qui choisissent nos trains et contribuent ainsi, à réduire l'empreinte carbone. Malgré une légère avancée, les résultats en 2024 ne sont toujours pas à la hauteur de nos ambitions et nos abonnés annuels, qui nous font confiance au quotidien, sont en droit d'en attendre mieux. C'est pour cette raison que j'ai souhaité renouveler la Prime Fidélité, qui récompense leur engagement et renforce notre action pour des transports régionaux plus fiables et durables. »

### Informations pratiques

#### Qui peut bénéficier de la Prime Fidélité ?

En mars, les abonnés annuels FréquentiO' et Kartatoo actifs entre septembre et décembre 2024, bénéficieront d'une remise équivalente à un mois d'abonnement aux trains régionaux liO.

#### Comment en bénéficier ?

- Pour les abonnés annuels réglant leur abonnement par prélèvement : aucune démarche n'est à réaliser, la moitié de la mensualité du mois de mars 2025 ne sera pas prélevée. Si l'abonnement est en suspens, alors la réduction s'appliquera dès sa réactivation.
- Pour les abonnés annuels ayant réglé leur abonnement comptant : il convient de prendre contact avec le Centre de relation clientèle liO au 0 800 31 31 31 (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 9h à 14h), qui prendra en charge votre dossier.